

# Champ(s) de formation Collège des licences (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Collège des licences (avis sur le projet). 2018, PSL Research University. hceres-02042242

**HAL Id: hceres-02042242**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042242>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Évaluation des formations

**RAPPORT D'ÉVALUATION**  
Collège des licences  
pour le prochain contrat 2019-2023

Université Paris Sciences et Lettres

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018**  
VAGUE D

Rapport publié le 08/11/2018



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Jean-Baptiste Racine, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## PRÉSENTATION

L'offre globale proposée par l'Université Paris Sciences et Lettres - PSL au niveau du *Collège des licences* comprend **huit mentions grade licence**, à savoir :

- les **six licences de l'Université Paris-Dauphine** dans les mentions suivantes : *Droit ; Economie appliquée ; Gestion ; Informatique des organisations ; Mathématiques appliquées ; Sciences sociales*.
- le **diplôme du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures** (CPES), créé en 2012 dans le cadre de l'IDEX (initiative d'excellence), porté par PSL, et qui comprend trois filières totalisant en tout huit spécialisations de troisième année (Filière « Humanités » : Philosophie, Histoire, Histoire et théorie des arts ; Filière « Sciences économiques, sociales et juridiques » : Economie, Sciences sociales, Droit ; Filière « Sciences » : Mathématiques, Sciences expérimentales).
- la **nouvelle licence *Design-arts-média***, portée par PSL, qui sanctionne le cursus des trois premières années du diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD). Ce diplôme a été profondément remanié afin de pouvoir satisfaire au cahier des charges requis pour la reconnaissance au grade de licence par le ministère. Il a reçu le soutien de l'IDEX.

Cette offre est celle qui était déjà proposée dans le précédent contrat, à l'exception de la licence *Design-arts-média* qui est une création nouvelle. Cette création est conforme aux recommandations émises par l'AERES lors des évaluations de 2010, réitérées en 2014.

Cette offre ne porte que sur des diplômes d'établissement. La reconnaissance au grade de licence est souhaitée afin de permettre à l'Université PSL de sélectionner ses étudiants conformément à la catégorie statutaire dont elle relève.

Le niveau licence représente environ 30 % des effectifs étudiants à l'Université PSL (soit environ 4000 inscrits à la rentrée 2018 se répartissant comme suit : plus de 90 % sur le site de Paris-Dauphine, le reste au CPES).

## AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'Université PSL a une renommée solidement établie grâce à une offre de formation de qualité (les taux d'employabilité des diplômés attestent d'une forte reconnaissance de l'institution auprès des milieux professionnels intéressés) ainsi qu'une activité de recherche reconnue.

L'excellence des résultats obtenus tient à la fois à l'implication des équipes pédagogiques auprès d'un public réduit et aux processus de sélection mis en œuvre (900 places pour 8 000 candidats pour les licences de l'Université Paris-Dauphine, 150 places pour 3500 candidats pour le CPES). Sous ce dernier aspect, on relève que la sélection est effectuée sur dossier et qu'elle ne s'articule pas avec des processus d'entretien ou d'examen des candidats.

La structure d'ensemble des licences fait apparaître une organisation articulant deux premières années pluridisciplinaires s'achevant par une dernière année davantage centrée sur la spécialité dominante. Cette spécialisation progressive permet ensuite une poursuite d'études dans le master disciplinaire ou dans un master pluridisciplinaire, l'intégration dans la vie active n'étant pas le but recherché à Bac+3 d'où l'absence d'offre de licences professionnelles (on peut toutefois se demander si des licences professionnelles reposant sur le concept d'« excellence académique » ne pourraient pas être proposées en fonction des besoins exprimés par certaines professions et pour l'exercice de certains métiers ou compétences spécifiques). Par ailleurs, la mention CPES, à fort taux de sélectivité est d'une importance stratégique pour l'avenir de PSL, notamment pour le développement du premier cycle et les futures EUR (Ecole universitaire de recherche). Cette filière originale est conçue comme une troisième voie dans le paysage de l'enseignement supérieur, entre les classes préparatoires et les licences disciplinaires. Son mode de fonctionnement autour de petits groupes et l'origine de ses étudiants issus de meilleurs lycées, qui ont tous été au départ admis en classe préparatoire, expliquent grandement l'importance des taux de réussite de cette élite académique.

De façon générale, les taux de réussite sont importants puisque 80 % des étudiants réussissent leur licence en trois ans. Le succès appelant le succès, la sélection à l'entrée se renforce car si les excellents dossiers augmentent les capacités d'accueil restent constantes (le nombre d'étudiants en licence est d'ailleurs inférieur à celui des masters où les voies d'accès sont plus larges).

Il convient de souligner par ailleurs la politique sociale mise en œuvre par PSL (programme « égalité des chances » financé par la fondation Dauphine ou par l'Idex, partenariat avec certains lycées, mécénat, cours

renforcés) et la déclinaison d'une licence « Talents » (sportifs, artistes, etc.) offrant un parcours aménagé. On note également pour les étudiants boursiers l'exonération de droits d'inscription, lesquels représentent 20 % des ressources propres de l'Université Paris-Dauphine.

Quant aux liens avec la recherche, ils s'établissent à partir d'un adossement aux centres de recherche de l'établissement. Ils se concrétisent au niveau licence essentiellement par la présence d'enseignants-chercheurs dans les équipes pédagogiques qui font bénéficier leurs étudiants des avancées de la recherche dans leurs champs disciplinaires respectifs.

En ce qui concerne la politique d'« internationalisation du premier cycle », celle-ci est engagée à travers des mobilités sortantes dans certaines filières. Mais elle ne fait pas encore l'objet d'une généralisation. Elle reste ainsi à construire au CPES. Néanmoins, des double-diplômes et des partenariats pédagogiques avec des universités étrangères ont été développés dans la plupart des licences et l'Université Paris-Dauphine dispose également d'une implantation de campus à l'étranger [Londres, Madrid, Tunis, Mannheim] avec des délocalisations de diplômes contrôlées. On peut regretter cependant qu'il y ait peu, voire pas, d'enseignements dispensés en anglais, ce qui peut freiner sérieusement l'attractivité des formations auprès d'un public d'étudiants étrangers. Le recrutement à PSL reste surtout « franco-français » et son internationalisation comprend encore quelques « angles morts » qui ne se réduiront pas seuls sans une réflexion notamment sur la question du logement à prix modéré sur Paris.

S'agissant des « aspects stratégiques » destinés à renforcer l'attractivité des programmes, on constate que l'innovation pédagogique est peu pratiquée, si ce n'est sous la forme de techniques anciennes remises au goût du jour. Par ailleurs, on ne voit guère apparaître le souci de développer les liens avec les milieux professionnels en particulier sous la forme d'un stage obligatoire. Alors que l'on se trouve en présence de formations académiques appliquées, que les effectifs de licence sont réduits et que l'Université se trouve sur un territoire richement doté en entreprises de toutes natures, le stage obligatoire pourrait trouver sa place afin, d'une part, d'aider chaque étudiant à mieux réfléchir à son projet professionnel en devenir et, d'autre part, de permettre aux étudiants qui n'en bénéficient pas par ailleurs, d'entretenir un relationnel avec le monde de l'entreprise. Ce dernier aspect serait d'ailleurs tout à fait en accord avec le souci de promotion de l'égalité des chances qui anime PSL.

On peut se demander d'ailleurs si le stage et la formation par la recherche ne pourraient pas s'articuler de façon dynamique, le stage conçu sous la forme par exemple d'une « junior entreprise » permettant à l'étudiant de se confronter à des problématiques d'entreprise. Une recherche « appliquée » serait ainsi de nature à concilier à la fois la dimension professionnelle des enseignements reçus et la possibilité de conceptualiser sur des retours d'expérience.

## AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Les licences, comme les masters et le doctorat, sont organisées en « collèges », avec à la tête du *Collège des licences* une vice-présidence dédiée. Le pilotage d'ensemble est toutefois d'une lisibilité incertaine car il fait coexister à côté du *Collège des licences*, des conseils de perfectionnement, des conseils pédagogiques et des comités de pilotage, sans que l'on comprenne toujours bien leurs articulations. L'architecture d'ensemble tient compte pour l'instant du passé, mais devra être repensée à l'avenir pour que le modèle retenu élimine les lourdeurs bureaucratiques inhérentes à une construction qui doit composer avec un riche existant.

Le *Collège des licences* est lui-même organisé autour de deux instances : un « bureau » qui réunit les responsables pédagogiques des diplômes délivrés à Paris-Dauphine et au CPES, et un « conseil stratégique interne » qui réunit les responsables des « autres formations de niveau licence ». Une représentation propre des étudiants est à l'étude, mais absente en l'état (il n'y a pas de vice-présidence Etudiant au niveau du comité exécutif, mais seulement au « Sénat académique » qui est un lieu de réflexion, de débat et de proposition).

Les missions du *Collège des licences* sont larges, les principales portant sur la coordination de la politique de formation, l'étude des mutualisations, la promotion de l'offre, l'évaluation des enseignements, la mise en place de partenariats.

Une « charte de qualité licences » doit être élaborée afin de dresser des lignes directrices au-delà de la diversité des situations. Cette charte s'attachera à formater la présentation des formations, leur évaluation mais également le suivi des étudiants et leur insertion professionnelle. Pour ce faire, des indicateurs et des outils spécifiques seront dégagés. Des efforts devront toutefois être portés sur le suivi de cohortes d'étudiants afin de

mieux saisir les itinéraires qu'ils empruntent et qui ne semblent pas linéaires si l'on se fie aux données chiffrées présentes dans le dossier.

Le processus de fédéralisation qui est ici à l'œuvre est inhérent à la nécessité de rassembler des synergies éclatées à la fois sur le terrain (formations éparpillées sur plusieurs sites) et par champs disciplinaires. Il restera à vérifier que la multiplication des lieux de concertation ne nuira pas à la cohérence de l'ensemble et à la capacité de prise de décisions. L'un des enjeux lié au CPES repose sur la réussite d'une coordination administrative.

Il n'en demeure pas moins que PSL suscite une forte adhésion de la part des communautés qui l'animent : les étudiants manifestent à son égard une adhésion de cœur tandis que celle des enseignants-chercheurs est une adhésion de rationalité. Le sentiment d'appartenance est fort et s'étend également au personnel administratif. La « marque PSL » méritera toutefois réflexion car les sous-marques (comme Dauphine) ne s'effaceront pas facilement.

## LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Design-Arts-Média	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	Création
Droit	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Economie appliquée	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Gestion	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Informatique des organisations	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Mathématiques appliquées	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	
Sciences sociales	Grade L	Université Paris Sciences et Lettres	

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**Alain FUCHS**  
Président

---

+33 1 75 00 02 84  
[alain.fuchs@univ-psl.fr](mailto:alain.fuchs@univ-psl.fr)

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur  
Département d'évaluation des formations  
HCERES  
2, rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Paris, le 22 octobre 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES – Collège des licences

Référence : D2019-EV-0755700N-DEF-FOCP190016940-025582-RT – Collège des licences

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre rapport d'évaluation et vous en remercions très vivement, ainsi que les membres du comité de visite HCERES pour la précision de leur rapport écrit et pour la qualité des échanges oraux qui ont eu lieu lors de la visite.

Nous souhaitons cependant apporter quelques commentaires.

Contrairement à ce qu'indique le rapport page 3, la formation par la recherche ne se réduit pas à la présence des enseignants-chercheurs ou des chercheurs dans les formations. Comme il est indiqué page 5 du rapport sur le Collège des licences :

« Le format pédagogique original de PSL, à petite échelle, est un atout pour développer la formation par la recherche au plus tôt dans le cursus de tous les étudiants à l'instar de ce qui est pratiqué dans les grandes universités internationales. Depuis les conférences de recherche de première année jusqu'au mémoire individuel de troisième année, les étudiants du CPES, en particulier, sont progressivement initiés à la pratique de la recherche. » Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le rapport d'auto-évaluation du CPES, page 7. Par exemple, au second semestre de la deuxième année de la filière sciences, tous les étudiants passent une demi-journée par semaine en immersion dans un laboratoire de recherche, dans ou hors PSL. Par ailleurs, lors de la visite du comité, nous avons également signalé que les étudiants troisième année de la licence de sciences sociales de Paris-Dauphine bénéficient d'un stage de terrain d'une semaine qui donne lieu à la rédaction d'un mémoire.



Avec le soutien de





La politique d'internationalisation du premier cycle reste, en effet, à construire au sein du CPES, mais elle est très volontariste au sein des licences de Paris-Dauphine, puisque tous les étudiants sont ou seront amenés à passer un semestre à l'étranger au cours de leur cursus. La part des enseignements en anglais au niveau licence n'est pas négligeable : Paris-Dauphine a créé plusieurs *english tracks* en licence grâce au financement de l'Idex. Sur les campus délocalisés de Paris-Dauphine, les enseignements sont entièrement dispensés en anglais à Londres, et en espagnol et en anglais à Madrid. Enfin, PSL porte un projet de formation de premier cycle en anglais pour le prochain contrat quinquennal.

Le paragraphe sur l'innovation pédagogique mériterait sans doute d'être nuancé. Le paragraphe ci-dessous, issu du rapport HCERES sur le Collège des masters, et qui salue la volonté de PSL de promouvoir la circulation étudiante et le transfert de crédits à l'échelle de l'Université, s'applique tout autant au niveau des licences, comme l'indique le document stratégique de PSL.

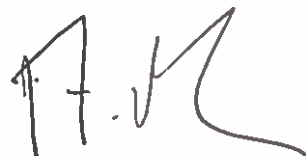
*« Enfin, le projet pédagogique de PSL s'appuie sur la « libre » circulation des étudiants dans leurs diverses formations de master, leur permettant de construire leur parcours personnalisé suivant leurs projets professionnels. Si ce mécanisme voit le jour, ce sera une véritable innovation pédagogique que peu d'universités ont pu réellement mettre en place jusqu'à présent, faute de réels moyens pour harmoniser les emplois du temps. Face à cette complexité, il faut souligner ici les efforts consentis par PSL dans ce sens : semaine « bloquée », créneaux banalisés et cours en soirée. »*

La circulation étudiante est déjà en œuvre au sein du CPES : les étudiants ont la possibilité de choisir des enseignements électifs, disciplinaires ou a-disciplinaires (sport, orchestre et chœur, langues, entrepreneuriat, etc.), en dehors de leur cursus, dans les établissements de PSL. La validation des crédits correspondants est soumise à l'accord du directeur des études de la filière.

En s'appuyant la création du *Dauphine Center for Teaching Excellence*, PSL poursuivra sa série de séminaires dédiés à l'innovation pédagogique afin de diffuser les bonnes pratiques dans les établissements et favoriser leur généralisation. L'école interne de PSL garantira la formation du corps enseignant aux nouvelles technologies, et permettra la diffusion des bonnes pratiques pédagogiques, notamment avec les nouvelles utilisations des outils numériques. A ce sujet, nous pouvons mentionner le développement à Paris-Dauphine de l'utilisation de Wooclap, qui permet d'animer les séances de cours en faisant répondre les étudiants à des questionnaires en ligne et en direct.

Nous souhaiterions également préciser que cinq semaines de stage, expérience professionnelle ou engagement associatif sont obligatoires au cours des deux premières années des licences de gestion, économie, droit et sciences sociales, de Paris-Dauphine.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.



Alain FUCHS

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)